

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_08-DE
Reçu le 13/05/2026Aunis-
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 5 mai 2026
DELIBERATION n°2026_05_08ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL (SMCA)

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	47	51	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline (a reçu pouvoir de Philippe BODET), TERRIEN Philippe, TRAIN Francis, NICE Camille, ROSPARS Elodie, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François (a reçu pouvoir de Alexandra VANNELLE), MARCHAND Sébastien, DUFITRE Stéphanie, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier (a reçu pouvoir de Serge MOUEIX), YVON Emilie, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENEC Philippe, GRIS Pascale, ROUFFET Laurent, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Catherine LEGROS), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents :			

Secrétaire de Séance : Eric BERNARDIN
Convocation envoyée le : 28 avril 2026
Affichage de la convocation le : 28 avril 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : 13 MAI 2026
n°: 017-200041614-20260505-2026_05_08-DE
Date de publication sur le site Internet : 18 MAI 2026

ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL (SMCA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 5211-1 et L. 5711-1,

Vu l'article L. 5711-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes fermés et l'article L. 5721-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes ouverts,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 211-7, L.566-1 et suivants ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 56 et 59 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 76 ;

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud publiés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019, et notamment sa compétence obligatoire « GEMAPI »,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA),

Considérant que la Communauté de Communes Aunis Sud, membre du SMCA, doit désigner **5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants** pour siéger au conseil syndical de ce Syndicat Mixte,

Considérant que pour l'élection des délégués des EPCI au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Considérant que les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue au premier et second tour et à la majorité relative au troisième tour si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après les deux premiers tours du scrutin. En cas d'égalité le plus âgé est élu (renvoi à l'article L. 2122-7 CGCT),

Monsieur le Président indique que le SMCA a été créé le 1^{er} janvier 2019 pour exercer la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Charente aval. Le syndicat intervient dans l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, plans d'eau y compris les accès, la protection et la restauration des milieux aquatiques, des zones humides ainsi que la défense contre les inondations.

Il regroupe la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté de Communes Coeur de Saintonge, la Communauté de Communes Aunis Sud, Saintes Grandes Rives Agglomération, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Vals de Saintonge Communauté et la Communauté de Communes de Gémozac.

Il suggère de choisir des délégués parmi les élus communautaires ou communaux prioritairement issus des communes intégrées : **Ardillières, Ballon, Breuil-la-Réorte, Ciré d'Aunis, Genouillé, Landrais, La Devise, Marsais, Saint-Crépin, Saint-Mard, Saint-Pierre-La-Noue, Surgères.**

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_08-DE
Reçu le 13/05/2026

Monsieur le Président invite l'assemblée à faire connaître les élus souhaitant se porter candidats au poste de délégué titulaire :

- Monsieur Stéphane PROUST élu municipal - Breuil la Réorte
- Monsieur Richard DUBOIS élu municipal - La Devisé
- Monsieur Patrick LECOURT élu municipal - Landrais
- Monsieur Bernard BERBUDEAU élu municipal - Landrais
- Monsieur Steve GABET élu communautaire - Marsais
- Monsieur Jean-Yves BOUCARD élu municipal - Saint Pierre la Noue
- Monsieur Sébastien MARCHAND élu communautaire - Saint Mard
- Monsieur Pacal APIOU-GOUSSAU élu municipal - Saint Mard
- Monsieur Serge MOUEIX élu communautaire - Saint Saturnin du Bois
- Monsieur Philippe COTTENEC élu communautaire - Surgères
- Monsieur Francis TRAIN élu communautaire - Genouillé
- Madame Camille NICE élue communautaire - Genouillé
- Monsieur Jean-Pierre RENAUD élu municipal - Le Thou
- Madame Maud CHOLLET élue municipale - Ballon

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du délégué titulaire au Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Charente Aval.

Vu les résultats des scrutins,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	1
Nombre de suffrages exprimés : Nombre trouvés - bulletins litigieux	50
Majorité absolue :	26
<i>nombre pair - (nombre/2)+1</i> <i>(exemple : 50/2 = 25 + 1 = 26)</i>	
<i>nombre impair - (nb + 1)/2</i> <i>(exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	

Ont obtenu :

Monsieur Stéphane PROUST	21 voix
Monsieur Richard DUBOIS	22 voix
Monsieur Patrick LECOURT	18 voix
Monsieur Bernard BERBUDEAU	0 voix
Monsieur Steve GABET	17 voix
Monsieur Jean-Yves BOUCARD	19 voix
Monsieur Sébastien MARCHAND	20 voix
Monsieur Pacal APIOU-GOUSSAU	6 voix
Monsieur Serge MOUEIX	15 voix
Monsieur Philippe COTTENEC	21 voix
Monsieur Francis TRAIN	28 voix
Madame Camille NICE	0 voix
Monsieur Jean-Pierre RENAUD	21 voix
Madame Maude CHOLET	22 voix

Monsieur Francis TRAIN ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire.

Monsieur le Président rappelle que le conseil doit procéder à l'élection de 5 délégués titulaires. 4 postes restent donc à pourvoir.

Il demande aux candidats s'ils se maintiennent au deuxième tour.

L'ensemble des candidats se présente pour le deuxième tour :

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_08-DE
Reçu le 13/05/2026

- Monsieur Stéphane PROUST élu municipal - Breuil-la-Réorte
- Monsieur Richard DUBOIS élu municipal - La Devise
- Monsieur Patrick LECOURT élu municipal - Landrais
- Monsieur Bernard BERBUDEAU élu municipal - Landrais
- Monsieur Steve GABET élu communautaire - Marsais
- Monsieur Jean-Yves BOUCARD élu municipal - Saint Pierre la Noue
- Monsieur Sébastien MARCHAND élu communautaire - Saint Mard
- Monsieur Pacal APIOU-GOUSSAU élu municipal - Saint Mard
- Monsieur Serge MOUEIX élu communautaire - Saint Saturnin du Bois
- Monsieur Philippe COTTENEC élu communautaire - Surgères
- Madame Camille NICE élue communautaire - Genouillé
- Monsieur Jean-Pierre RENAUD élu municipal - Le Thou
- Madame Maud CHOLLET élue municipale - Ballon

Monsieur le Président invite donc l'assemblée à procéder aux opérations de vote :

Vu les résultats des scrutins,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	2
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés - bulletins litigieux</i>	49
Majorité absolue :	25
<i>nombre pair - (nombre/2)+1</i> (<i>exemple : 50/2 = 25 +1 = 26</i>)	
<i>nombre impair - (nb + 1)/2</i> (<i>exemple : 51+ 1= 52/2 = 26</i>)	

Ont obtenu :

Monsieur Stéphane PROUST	25 voix
Monsieur Richard DUBOIS	28 voix
Monsieur Patrick LECOURT	5 voix
Monsieur Bernard BERBUDEAU	0 voix
Monsieur Steve GABET	7 voix
Monsieur Jean-Yves BOUCARD	16 voix
Monsieur Sébastien MARCHAND	18 voix
Monsieur Pacal APIOU-GOUSSAU	5 voix
Monsieur Serge MOUEIX	6 voix
Monsieur Philippe COTTENEC	18 voix
Madame Camille NICE	1 voix
Monsieur Jean-Pierre RENAUD	18 voix
Madame Maud CHOLLET	29 voix

- **Monsieur Stéphane PROUST** ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué titulaire,
- **Monsieur Richard DUBOIS** ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué titulaire,
- **Madame Maud CHOLLET** ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée titulaire.

Monsieur le Président rappelle que le conseil doit procéder à l'élection de 5 délégués titulaires. 1 poste reste donc à pourvoir.

Il demande aux candidats s'ils se maintiennent au troisième tour (majorité relative).

L'ensemble des candidats se présente pour le troisième tour :

- Monsieur Patrick LECOURT élu municipal - Landrais
- Monsieur Bernard BERBUDEAU élu municipal - Landrais
- Monsieur Steve GABET élu communautaire - Marsais
- Monsieur Jean-Yves BOUCARD élu municipal - Saint Pierre la Noue
- Monsieur Sébastien MARCHAND élu communautaire - Saint Mard
- Monsieur Pacal APIOU-GOUSSAU élu municipal - Saint Mard
- Monsieur Serge MOUEIX élu communautaire - Saint Saturnin du Bois

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_08-DE
Reçu le 13/05/2026

- Monsieur Philippe COTTENNEC élu communautaire – Surgères
- Madame Camille NICE élue communautaire – Genouillé
- Monsieur Jean-Pierre RENAUD élu municipal – Le Thou

Il invite ensuite l'assemblée à procéder aux opérations de vote :

Vu les résultats des scrutins,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	3
Nombre de suffrages exprimés : Nombre trouvés – bulletins litigieux	48
Majorité relative	

Ont obtenu :

Monsieur Patrick LECOURT	1 voix
Monsieur Bernard BERBUDEAU	0 voix
Monsieur Steve GABET	1 voix
Monsieur Jean-Yves BOUCARD	5 voix
Monsieur Sébastien MARCHAND	21 voix
Monsieur Pacal APIOU-GOUSSAU	1 voix
Monsieur Serge MOUEIX	4 voix
Monsieur Philippe COTTENNEC	5 voix
Madame Camille NICE	0 voix
Monsieur Jean-Pierre RENAUD	11 voix

- **Monsieur Sébastien MARCHAND** est élu délégué titulaire.

Monsieur le Président rappelle que le conseil doit désormais procéder à l'élection des 5 délégués suppléants.

Il demande aux élus qui se sont présentés au poste de titulaire, s'ils souhaitent maintenir ou retirer leurs candidatures :

- Monsieur Philippe COTTENNEC élu communautaire – Surgères
 - Monsieur Bernard BERBUDEAU élu municipal – Landrais
- Retirent leurs candidatures
- Monsieur Patrick LECOURT élu municipal - Landrais
 - Monsieur Steve GABET élu communautaire – Marsais
 - Monsieur Jean-Yves BOUCARD élu municipal – Saint Pierre la Noue
 - Monsieur Pacal APIOU-GOUSSAU élu municipal - Saint Mard
 - Monsieur Serge MOUEIX élu communautaire - Saint Saturnin du Bois
 - Madame Camille NICE élue communautaire – Genouillé
 - Monsieur Jean-Pierre RENAUD élu municipal – Le Thou
- Maintiennent leurs candidatures pour des postes de délégués suppléants.

Vu les résultats des scrutins,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	7
Nombre de suffrages exprimés : Nombre trouvés – bulletins litigieux	44
Majorité absolue :	23
<i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026_05_08-DE
Reçu le 13/05/2026

Ont obtenu :

Monsieur Patrick LECOURT	33 voix
Monsieur Steve GABET	17 voix
Monsieur Jean-Yves BOUCARD	32 voix
Monsieur Pacal APIOU-GOUSSAU	14 voix
Monsieur Serge MOUEIX	31 voix
Madame Camille NICE	32 voix
Monsieur Jean-Pierre RENAUD	33 voix
Monsieur Sébastien MARCHAND	1 voix
Monsieur Richard DUBOIS	1 voix
Monsieur Bernard BERBUDEAU	1 voix
Madame Maud CHOLLET	1 voix

- Madame Camille NICE ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante,
- Monsieur Patrick LECOURT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,
- Monsieur Jean-Yves BOUCARD ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,
- Monsieur Serge MOUEIX ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,
- Monsieur Jean-Pierre RENAUD ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant,

Les représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité Syndical du Syndicat Mixte SMCA ainsi élus sont :

Titulaires : Monsieur Francis TRAIN
Monsieur Stéphane PROUST
Monsieur Richard DUBOIS
Madame Maud CHOLLET
Sébastien MARCHAND

Suppléants : Madame Camille NICE
Monsieur Patrick LECOURT
Monsieur Jean-Yves BOUCARD
Monsieur Serge MOUEIX
Monsieur Jean-Pierre RENAUD

Monsieur le Président transmettra cette délibération au Président du Syndicat Mixte SMCA.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 12 mai 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Eric BERNARDIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.